

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017**  
**MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2017**

---

**Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE**

Le 04 avril deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2017

**Présents : Mme Isabelle BRIQUET - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE - M. Christophe LABROSSE - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD – Jean-Claude MEISSNER - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES - M. Fabien HUSSON - M. Yvan TRICART – Mme Claudine DELY - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET.**

**Représentés : M. Ludovic GERAUDIE par Mme Isabelle BRIQUET**  
**Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST jusqu'à la délibération N°16/2017**  
**M. Laurent COLONNA par Mme Nadine PECHUZAL**  
**Mme Paule PEYRAT par Christophe MAURY jusqu'à la délibération N°16/2017**  
**Mme Michaëlle YANKOV par M. Christophe BARBE**  
**Mme Eliane PHILIPPON par Mme Laurence PICHON à partir de la délibération N°17/2017**  
**Mme Annie PAUGNAT par M. Denis LIMOUSIN**  
**Mme Chantal FRUGIER par M. Christophe LABROSSE**  
**M. Guénaël LOISEL par Mme Claudine DELY**  
**M. Dominique FOURTUNE par M. Yvan TRICART**

**Madame Nadine PECHUZAL a été élue secrétaire de séance**

---

- 16/2017 - *BUDGET COMMUNAL - Vote des taux des trois taxes directes locales*
- 17/2017 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas*
- 18/2017 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux*
- 19/2017 - *BUDGET COMMUNAL - Vote du budget 2017*
- 20/2017 - *BUDGET AEP - Vote du budget 2017*
- 21/2017 - *Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances d'avril, d'été et de Toussaint 2017*
- 22/2017 - *PRECISIONS - Indemnités du Maire - des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués*
- 23/2017 - *Tarif spectacle festival KAOLIN et BARBOTINE pour l'année 2017*
- 24/2017 - *Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux*
- 25/2017 - *Rétrocession d'une concession perpétuelle au cimetière*

**Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 07 mars 2017 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 07 mars 2017 est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION n°16/2017**

**BUDGET COMMUNAL – Vote des taux des trois taxes directes locales**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

Madame le Maire

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le budget qui vous est présenté ce soir est construit avec une fiscalité proposée avec des taux augmentés de 1%. Certes, 1% ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours une augmentation et c'est autant qui pèse sur les ménages du Palais. Pour autant, même si nous avons fait le choix volontariste de ne pas reporter la baisse des dotations sur la fiscalité locale, pour rattraper la baisse des dotations nous savons bien que, continuer à zéro en pression fiscale, serait hasardeux pour l'avenir budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi, ce budget vous est proposé avec une hausse de taux à 1%, je rappelle que les bases, de par la loi de finances, n'ont été augmentées que de 0,4% et que nos bases physiques n'évoluent que faiblement. Les taux proposés sont donc de 12,17% pour la taxe d'habitation, 22,99% pour le foncier bâti et 101,36% pour le foncier non bâti.

Yvan TRICART

C'est vrai que vous avez raison, passer de 12,05% à 12,17%, c'est de la rigolade et ce n'est pas grand-chose.

Madame le Maire

Ce n'est absolument pas de la rigolade, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Yvan TRICART

C'est absolument pas grand-chose et je comprends que tout le monde puisse voter cela la conscience tranquille. Qu'est-ce que cela veut dire pour les gens ? 12,05% à 12,17% et 22,77% à 22,99%, ce sont de toutes petites augmentations. Depuis 2012, au Palais, 80% de gens sont en pavillon, la moyenne des pavillons est aux alentours de 90m<sup>2</sup>, pour un pavillon normal de 90m<sup>2</sup>, entre 2012 et aujourd'hui, les palaisiens vont payer 100 euros de plus pour la taxe d'habitation et 100 euros de plus pour le foncier, ce n'est pas grand-chose ce que nous votons mais cela représente 200 euros de moins par an. Rien ne justifie, à mon avis, cette augmentation. Nous avons dit que c'était bien de ne pas augmenter les impôts, nous restons sur cette optique, et, pour ce qui me concerne, je ne voterai pas cette hausse que je trouve tout à fait anormale. Si 1% représente 30 000 euros, si nous voulons diminuer le budget de 30 000 euros, nous pouvons très facilement nous en passer en diminuant nos charges de fonctionnement. Si vous voulez nous aider à trouver ces 30 000 euros, cela ne représente aucune difficulté, il suffit d'une décision que vous ne voulez pas prendre. Condat-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, et Boisseuil, des communes de l'agglomération ont décidé d'éteindre la lumière la nuit.

Madame le Maire

Je croyais que vous alliez me dire qu'ils avaient décidé de ne pas augmenter les impôts parce que là vous n'auriez pas pris les bons exemples, loin s'en faut !

Yvan TRICART

La mairie de Condat-sur-Vienne, en éteignant les lumières, économise 30 000 euros, si nous avons besoin à tout prix de ces 30 000 euros...

Madame le Maire

Heureusement que la mairie de Condat-sur-Vienne économise car elle a fait 11% d'augmentation de fiscalité.

Yvan TRICART

Je veux bien que vous détourniez le débat, je vous propose, tout simplement, de trouver 30 000 euros dans notre budget de fonctionnement. Nous décidons en Conseil Municipal de couper la lumière, vous économisez 30 000 euros et vous n'avez pas besoin d'augmenter les impôts, c'est un choix à faire. Alors, vous pouvez, la conscience tranquille, augmenter de pas grand-chose, ce sera 200 euros que les Palaisiens, en grande majorité, paieront en plus. Vous pouvez continuer la conscience tranquille, c'est très bien.

Madame le Maire

Merci de cette intervention. Il ne s'agit pas d'avoir la conscience tranquille mais de la conscience tout court. Il me semble que ceci vous échappe un petit peu, les discussions que nous avons eues au niveau du débat d'orientations budgétaires étaient assez claires au niveau des explications, ce n'est pas rechercher la même somme que ce que peut rapporter un point supplémentaire d'imposition en économie, ce n'est pas cela l'enjeu, cela nous pouvons le faire, avec votre aide ou sans votre aide, ce n'est pas cela le souci. Au bout d'un moment, je vous l'ai dit et démonstration en a été faite, il nous faut rétablir des marges et qu'inexorablement, même avec les économies que nous faisons, et vous pouvez voir que ce qui est proposé cette année au budget en tient parfaitement compte, nous le vérifions encore au niveau du Compte Administratif et j'espère autant sur celui de 2017 que celui de 2016, que ce qui manque avant toute chose et ce qu'il faut préserver, ce sont nos marges, et, ces marges se font effectivement grâce aux économies que nous arrivons à faire, nous devons les maintenir et chercher encore des sources d'optimisation, peut-être celle que vous évoquez. Néanmoins, à côté de ceci, il y a

*une baisse importante de nos recettes dont nous devons tenir compte et la baisse sensible de notre épargne nette à laquelle nous devons veiller. Nous pouvons continuer comme cela, à faire comme si de rien n'était, en toute conscience tranquille aussi et sans faire attention à ce qui va se passer après ce mandat, ce n'est pas mon choix, cela ne l'a jamais été et s'il faut prendre des responsabilités à un moment donné, je les assume pour préserver l'avenir.*

Yvan TRICART

*Pour augmenter ou maintenir les marges, c'est bien en diminuant le fonctionnement ou en augmentant les impôts, je suis bien d'accord avec vous.*

Madame le Maire

*Ce sont les deux.*

Yvan TRICART

*Vous proposez une solution, nous vous en proposons une autre. De plus vous proposez de bien serrer les marges de fonctionnement, nous verrons ce qu'il en est au moment du vote du Budget Primitif, mais, en proposant ces diminutions de marges de fonctionnement pour maintenir votre marge, s'agissant de gagner 30 000 euros à peine, nous savons que si nous coupons l'électricité nous économisons cette somme, pourquoi nous ne le faisons pas ?*

Madame le Maire

*Sur ce sujet-là de l'électricité, ce n'est pas aussi simple que cela, je vous rappelle que nous sommes en zone urbaine et pour avoir un peu « tâté » le terrain sur la coupure complète d'électricité, elle n'est pas si bien accueillie que cela. Vous le savez, c'est une démarche qui doit se faire en accord avec la population et les problèmes de sécurité ressortent.*

Yvan TRICART

*C'est plus difficile de cambrioler dans le noir complet qu'avec la lumière.*

Madame le Maire

*Lorsque nous avons changé de mode d'éclairage qui nous fait faire de réelles économies d'ailleurs, un investissement mais pour une réelle économie, en installant des candélabres à détection, le nombre de remarques faite pour insuffisance de luminosité considéré par beaucoup de familles, notamment celles qui amènent leurs enfants faire du sport ou autre, comme dangereux. Croyez-bien que je ne vous ai pas cité toutes les remontées, mais je peux le faire.*

Richard RATINAUD

*Je suis entièrement contre cela, tu ne peux pas te permettre de mettre une ville dans le noir, même à partir de minuit, je suis désolé. La sécurité veut qu'il y ait de la lumière et je pense que si tu fais un sondage autour de tes voisins les réponses vont te surprendre, dire aux gens qu'ils vont se retrouver dans le noir de minuit à 5 heures du matin, je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de gens qui votent pour, sincèrement.*

Christophe BARBE

*Nous avons un programme de réduction de puissance que nous maintenons tous les ans justement pour permettre d'abaisser l'intensité la nuit pour faire des économies, ce sont des choses que nous faisons en plus des économies que nous avons avec le programme PEPS qui nous a permis de baisser nos consommations.*

Yvan TRICART

*Pour notre information, ce serait très intéressant de voir, puisque maintenant 8 villes de l'agglomération sont passées en coupure d'électricité totale, l'expérience et le retour. Rilhac-Rancon vient de passer à une coupure totale la nuit avec l'accord de la population et les expériences qui en ressortent c'est qu'il y a moins de cambriolages dans le noir.*

Madame le Maire

*Ils viennent juste d'y passer, vous ne pouvez pas me dire qu'il y a déjà un retour d'information, ce n'est pas possible.*

Yvan TRICART

*Si.*

Madame le Maire

*S'ils viennent juste d'y passer, vous ne pouvez pas avoir le retour d'expérience ?*

Yvan TRICART

*Je ne me suis renseigné qu'auprès de la mairie de Condat-sur-Vienne.*

Denis LIMOUSIN

*Au niveau des économies, j'entends ce qui est proposé, je rappelle quand même que nos différents budgets depuis plusieurs exercices démontrent que des économies sont faites, les résultats sont probants. Pour ce qui est de l'augmentation concernant les impôts, je reconnais que ce n'est jamais facile de dire que nous augmentons de 1%, ou de 0,5% comme l'an dernier, ceci étant, les exemples choisis par Yvan TRICART concernant les autres communes qui seraient vertueuses par rapport aux impôts, il ne me semble pas.*

Yvan TRICART

*Je parlais de coupure d'électricité.*

Denis LIMOUSIN

*Elles ont coupé l'électricité, en revanche, elles n'ont pas coupé les augmentations d'impôts loin s'en faut. Malheureusement, la commune de Rilhac-Rancon a été conduite à augmenter fortement les impôts notamment la 1<sup>ère</sup> année de mandat, notre objectif recherché est d'avoir une harmonie suffisamment objective par rapport aux difficultés des gens face à la gestion de leur budget et être en phase avec le débat d'orientations budgétaires, à savoir, maîtriser là aussi une augmentation d'impôt raisonnable. Nous proposons 1%, je rappelle que depuis 2014, nous faisons face à des baisses de dotations conséquentes, à savoir 370 000 euros sur les 4 dernières années. Au regard de 1% qui rapporte, à peu près 27 000 euros, heureusement que l'option politique prise n'a pas été de dire que nous allions compenser les baisses de dotations par des augmentations significatives d'impôts. L'objectif que nous avons fixé à la population, lorsque nous avons présenté notre programme, était de maîtriser de façon très claire les taux d'imposition, ce que nous faisons. Je rappelle que sur les mandats précédents, nous avons eu aussi à voter différents taux qui étaient plus élevés que ceux que nous vous proposons à l'heure actuelle, et, il me semble aussi opportun, de proposer en fin de mandat, une situation qui soit acceptable pour les équipes qui vont nous succéder. Voilà pourquoi, nous vous proposons 1%, tel que nous l'avions envisagé et souligné lors du débat d'orientations budgétaires.*

Yvan TRICART

*Il n'y pas vote lors du débat d'orientations budgétaires.*

Madame le Maire

*Non, mais cela est tel que nous l'avons évoqué.*

Yvan TRICART

*Nous pouvons toujours évoquer des choses.*

Madame le Maire

*Bien entendu.*

Yvan TRICART

*Cela ne veut pas dire que nous approuvons.*

Madame le Maire

*Je suis d'accord mais vous ne pouvez pas me dire que cela est proposé avec une conscience tranquille, la conscience est bien présente et elle se préoccupe de l'avenir.*

Claudine DELY

*A combien est évaluée la loi de finances par rapport à cette augmentation ?*

Madame le Maire

*0,4%. C'est une augmentation votée par la loi de finances.*

Claudine DELY

Dans le tableau, au point n°1 sur la note de synthèse, le montant des bases qui est indiqué est inférieur à celui de 2016, pour cette année, c'est 10 046 000 euros, et, en 2016 c'était 10 363 000 euros.

Madame le Maire

C'est dommage mais c'est normal. Il n'y a pas d'erreur, c'est le bon montant des bases, malheureusement, je préférerais qu'il soit supérieur.

Claudine DELY

Cela est dû au nombre de personnes qui paient l'impôt.

Madame le Maire

C'est l'assiette, donc, tous ceux susceptibles de payer l'impôt et certains sont sortis de la base.

Claudine DELY

Et au Palais, sur les bases, nous avons donc déjà moins.

Madame le Maire

Oui.

Yvan TRICART

Autre question, est-ce que les maisons qui ne sont pas occupées au 1<sup>er</sup> janvier sont assujetties à la taxe d'habitation ?

Madame le Maire

Non, sauf si les personnes n'ont pas fait le nécessaire auprès des services fiscaux. Normalement, les maisons non occupées et vides de meubles, compteur, téléphone et eau coupés, ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation, il y a une exonération des services fiscaux.

Yvan TRICART

Il y a un certain nombre de logements qui sont à l'abandon.

Madame le Maire

Vous voulez parler de logements vacants, c'est pour cela que nous avons pris nos dispositions pour fiscaliser les logements vacants.

Yvan TRICART

Cette disposition est bien maintenue ?

Madame le Maire

Tout à fait. Cette exonération est valable 3 ans. Cela nous a permis d'avoir des recettes supplémentaires ou du moins cela a réveillé certains propriétaires qui avaient oubliés que nous pouvions fiscaliser des logements laissés vacants alors qu'ils pouvaient avoir une autre destination.

Yvan TRICART

Qu'en est-il des appartements au bout de la rue Aristide Briand ?

Madame le Maire

Il faudrait regarder individuellement ce que cela donne. Les logements sont insalubres, même ceux qui sont habités. Nous avons pris une délibération, il y a environ 2 ans, pour pouvoir imposer ces logements vacants.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à fixer les taux des trois taxes directes locales pour le budget de l'exercice 2017 comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits</b>
Taxe d'habitation	10 046 000	12,17	1 222 598
Foncier bâti	6 630 000	22,99	1 524 237
Foncier non bâti	29 300	101,36	29 698

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY – Guénaël LOISEL - Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Absentions : /

## **DELIBERATION n°17/2017**

### **Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

#### Madame le Maire

*Ce point concerne une modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas. Il s'agit simplement de tenir compte de l'avancement du projet, les travaux vont démarrer bientôt, mardi 18 avril 2017, il vous est proposé de ventiler les crédits en fonction de leur utilisation avec les 4 exercices, le plus important devait être sur 2016 et moins sur 2017, de ce fait, la quasi-totalité des choses se retrouvent maintenant sur cet exercice-là.*

#### Denis LIMOUSIN

*Concernant le financement, juste une précision, nous travaillons encore sur la subvention de la Fédération Française de Football, je rappelle aussi qu'il y a un retour de TVA à N+2 estimé à 53 103 euros.*

#### Madame le Maire

*Cela servira donc au financement de la section d'investissement dans les 2 ans qui viennent.*

#### Claudine DELY

*J'avais remarqué dans le plan de financement pour la subvention de la Fédération de Foot que les subventions prévues au préalable avaient baissé. Nous sommes passés de 100 000 euros à 61 550 euros pour la DETR, donc la part de la commune va de ce fait être supérieure, n'aurions-nous pas la possibilité d'avoir une subvention pour l'accessibilité ?*

#### Madame le Maire

*C'est bien ce que nous espérons mais que nous n'avons pas car c'est du bâtiment neuf. Sur le 1<sup>er</sup> projet qui était de la restructuration, nous avions des subventions beaucoup plus importantes parce que l'accessibilité était mise en avant, mais, nous en avons pour 200 000 euros de plus. Nous devons avoir environ 100 000 euros de subventions supplémentaires par rapport à aujourd'hui, mais vu le coup supplémentaire du projet, en coût global pour la collectivité, cela revenait à un équipement beaucoup plus cher en financement pour la collectivité.*

#### Yvan TRICART

*C'était 420 000 euros.*

#### Madame le Maire

*Hors taxe.*

#### Yvan TRICART

*J'avais fait la remarque lors de la commission des travaux, le point me pose problème, « Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas » ce n'est plus la mise aux normes pour accessibilité, d'ailleurs nous ne touchons pas de subventions, un bâtiment neuf doit obligatoirement être aux normes. Ce que nous appelons le programme pour mettre en accessibilités nos équipements, ce sont sur les bâtiments existants et c'est pour cela que le titre me chagrine pour le moins puisque là nous construisons un bâtiment neuf et dans ce cadre-là il faut que les choses soient aux normes.*

#### Madame le Maire

*Sauf que l'identification du programme était comme cela depuis le départ et nous ne pouvons pas changer l'intitulé en cours de route même si cela correspond moins au programme initial. Effectivement, toute construction neuve à l'obligation d'accessibilité c'est pour cela que nous n'avons pas de subvention pour la mise en accessibilité dudit bâtiment.*

#### Claudine DELY

*En matière de subvention DETR, tu parlais tout à l'heure de 150 000 euros.*

Madame le Maire

*C'était sur le 1<sup>er</sup> projet et elle était liée à l'accessibilité.*

Claudine DELY

*Je ne sais plus ce que je voulais dire, je suis désolée, cela me reviendra peut-être.*

Madame le Maire

*Nous avons plus puisqu'il y avait un volet sur l'accessibilité qui n'a plus lieu d'être puisque c'est un bâtiment neuf. Cependant, le reste à charge pour la commune est bien moindre avec ce projet-là qu'il ne l'était avec le 1<sup>er</sup> projet qui dépassait les 500 000 euros TTC.*

Claudine DELY

*C'était cela que je voulais dire comme quoi la différence est vraiment très importante. Nous passons de 250 000 euros qui étaient prévus, même si c'était en 2 tranches, à 61 550 euros, c'est énorme. L'argument au départ, pour changer de projet, était justement que le neuf permettrait de faire quelque chose de plus cohérent, de plus simple et à la limite nous y aurions gagné parce que le bâtiment ancien était trop compliqué à mettre aux normes mais si nous perdons beaucoup en subventions...*

Madame le Maire

*Sauf erreur de ma part, à un moment donné, nous avons envisagé de revenir complètement sur ce projet. Avec Denis LIMOUSIN, nous avons réuni toutes les associations sportives pour énoncer quelques principes aussi d'intervention communale en faveur des sports et notamment la mise en place de nouveaux équipements liés par exemple aux subventions. Nous avons bien expliqué le pourquoi du changement de projet, nos services, à l'époque, ont effectué un changement de projet, nous sommes passés d'une restructuration à une construction nouvelle et à un moment où les services se sont basés sur le même taux de subvention, or, quand tout cela a été revu et recalculé pour admission du projet, il nous a été indiqué qu'une construction neuve, contrairement à la restructuration, ne pouvait pas bénéficier de subvention pour l'accessibilité, soit une baisse d'environ 2/3 de la subvention.*

Denis LIMOUSIN

*L'option prise est d'avoir une réalisation la moins coûteuse possible, sachant que le financement est très important pour la commune. Nous avons changé de projet, nous sommes partis sur un projet neuf avec des subventions moindres mais un coût à la base qui est moindre aussi. Sur les subventions telles qu'elles sont présentées aujourd'hui, concernant la DETR nous avons 61 550 euros, au Conseil Municipal du 06 avril 2016, nous étions sur ce même chiffre. Pour ce qui est de la subvention CTD, nous avons mentionné 49 240 euros, elle est moindre de 25 000 euros, nous avons également parlé de la subvention de la Fédération Française de Foot à hauteur de 20 000 euros, elle n'apparaît pas sur le document que nous vous présentons, mais, je tiens à souligner que nous redemandons cette subvention, et, enfin, le retour du FCTVA de l'ordre de 53 000 euros sur la totalité du programme.*

Madame le Maire

*Par contre, par rapport au projet précédent, que les subventions soient moindres en montant, cela est normal puisqu'à pourcentage identique, le montant global du projet étant nettement inférieur, cela donne logiquement des subventions moins élevées. 20% sur 400 000 euros et 20% sur 280 000 euros, forcément le résultat est différent.*

Denis LIMOUSIN

*Le raisonnement chiffré s'est fait sur la part communale, l'objectif étant d'avoir une part communale la moins élevée possible.*

Claudine DELY

*Quand nous avons changé de projet, le but était effectivement d'arriver à moins cher, la question simple que je pose c'est étant donné la baisse des subventions et la part communale qui augmente, au final, allons-nous y gagner beaucoup ? La part communale augmente d'à peu près 40 000 euros.*

Madame le Maire

*Nous n'y gagnons jamais sur ces équipements qui sont faits pour les associations, et là, en l'occurrence, pour une association sportive.*

Denis LIMOUSIN

Elle augmente de 25 000 euros sur le tableau tel que cela est présenté, en revanche, je rappelle que nous faisons toujours la demande auprès de la Fédération de Foot. Nous espérons pouvoir obtenir ce que nous avons souhaité, à savoir, 20 000 euros, ce qui limiterait aussi la hausse. Concrètement, sur ce qui est acté, la subvention DETR n'a pas bougé, en revanche, celle du Département est à 24 000 euros au lieu de 49 000 euros et nous sommes dans l'attente de concrétiser une subvention auprès de la Fédération Française de Foot à hauteur de 20 000 euros, cela doit être acté lors d'une réunion prévue en mai prochain.

Madame le Maire

J'ai souhaité que ne soit porté que ce dont nous sommes sûrs. Si nous avons une somme venant de la ligue cela sera très bien. Le projet est inchangé depuis l'an dernier puisque normalement il devrait quasiment être fini, nous avons d'ailleurs prévu les crédits pour son financement sur l'exercice 2016.

Yvan TRICART

Nous avons été très interrogatifs sur ce projet, le Palais a un budget limité, nous travaillons sur ce budget, vous travaillez sur ce budget en faisant un certain nombre de prouesses parfois que je reconnais, et, dans ce budget limité nous avons des charges obligatoires en direction de l'école, de la petite enfance, de la jeunesse, que nous avons du mal à remplir. Nous ne sommes pas bons pour la jeunesse entre 14 ans et 22 ans ni pour la petite enfance, nous avons au niveau des écoles des ordinateurs qui arrivent en bout de course, etc... Nous avons des associations sportives qui jouent leur rôle mais qui coûtent très cher, en 2010, j'avais demandé le coût d'entretien des équipements sportifs = 394 702 euros et l'équipement que nous faisons pour le foot aggrave encore cela et nous n'allons pas pouvoir changer les ordinateurs des écoles.

Madame le Maire

Je ne peux pas vous laisser dire cela, ils sont inscrits au budget.

Yvan TRICART

Ce que je veux dire c'est que nous avons des charges lourdes du fait de ces équipements, certes ils servent et je comprends le rôle des associations, mais, la question est de savoir si le Palais peut continuer ce train de vie ? Cet équipement supplémentaire, il faut être clair, ce sont des charges de fonctionnement en plus - du nettoyage, de l'électricité...- que nous allons retrouver l'an prochain sur le budget, nous allons donc augmenter nos charges pour le foot alors même qu'il représente la part la plus importante. C'est pour cela que nous étions très hésitants sur cet équipement et partisans de faire une mise aux normes handicapés minimum. Vous me dites que la Fédération Française a exigé des bâtiments et des vestiaires d'une autre taille, il y a des associations sportives qui débattent, qui discutent et qui refusent parce que nous ne pourrions pas toujours aller dans le sens de ce que demandent toutes les fédérations si elles n'aident pas plus financièrement à réaliser ces choses.

Denis LIMOUSIN

Nous avons déjà eu ce débat à multiples reprises, et, certes, il y a de la pertinence dans l'observation qui est faite. Ceci dit, par rapport aux équipements sportifs, nous avons la chance au Palais d'avoir un tissu associatif et notamment sportif conséquents et de qualité, l'option prise au niveau de la mairie est de pouvoir les accompagner le mieux possible. Pour les jeunes dont tu parles, de 14 ans à 22 ans, mais même plus, heureusement que nous avons divers sports à proposer à ces jeunes soit dans des gymnases, ou sur des terrains de rugby, ou des terrains de foot plutôt que de traîner dans les rues ou d'être dans les halls d'immeubles. C'est un objectif important que nous devons défendre et justement une réponse que nous apportons à notre jeunesse.

Madame le Maire

Je comprends la logique, mais, d'une manière un peu brute de décoffrage, non, la commune n'aura pas les moyens de continuer à faire tout cela. Concernant ce projet, nous avons pris un engagement et il convenait de voir au mieux comment nous pouvions nous organiser pour le mener à bien. Quand nous avons envisagé le premier projet c'était dans d'autres circonstances, le changement de projet nous a amené à nous poser un certain nombre de questions, tout a été mis clairement sur la table. Mais, la collectivité, comme d'autres collectivités, ne pourra plus à l'avenir continuer à investir de la sorte pour toutes les associations. Nous sommes, là aussi, sur la fin d'une époque, nous pouvons le regretter, comme pour d'autres domaines, mais, c'est un état de fait.

Claudine DELY

Quand vous êtes investi dans une association communale, vous savez quels sont les besoins, les nécessités et aussi le travail fait en direction de la jeunesse, par contre, ce qui me gêne un peu dans le projet, outre les discussions que nous venons d'avoir, il y a d'énormes besoins au niveau entretien, maintenance et investissement sur les bâtiments communaux, et, c'est vrai que nous pouvons peut-être regretter, même si à un moment ou un autre une dépense pour une activité sportive particulière peut s'avérer nécessaire, que la part pour



un seul club soit assez élevée et que cela n'aille pas en direction de tous les clubs. Je souhaiterais que dans le budget il soit fait attention à l'équité, une liste de tout ce qu'il y a à faire pourrait être établie, et, chaque année, une part du budget y seraient affectés, afin que les choses s'entretiennent, car, les bâtiments sont assez anciens, et, à force de ne pas intervenir, nous allons finir par générer des travaux, qui, quand ils seront indispensables à faire, seront beaucoup trop élevés.

Madame le Maire

C'est aussi pour cela que vous avez pu voir, mais nous allons le voir au moment de la discussion budgétaire, que les charges à caractère général sont aussi en augmentation de par notre volonté de forcer un peu sur l'entretien. Je ne dis pas beaucoup, car il y aurait beaucoup de choses à faire et d'ailleurs certaines que nous pourrions faire en investissement, mais, celui-ci est particulièrement contraint. Je suis d'accord, il vaut mieux entretenir notre patrimoine pour le faire durer le plus longtemps possible, car, nous n'aurons pas les moyens financiers de refaire nos équipements à l'identique, et, pour n'en citer qu'un, je pense notamment au gymnase Marchessoux. Il faut avouer qu'il aura tenu d'une manière exceptionnelle, car il a 45 ans et une utilisation de plus en plus intensive, voire trop. Là, nous avons intérêt à faire en sorte de le modérer un peu et de réparer ce qui peut l'être, pour qu'il puisse tenir encore quelques années de plus.

Claudine DELY

Je ne vois pas bien comment nous pouvons modérer un bâtiment comme celui-là en termes d'utilisation, à moins de supprimer des associations.

Madame le Maire

C'est comme pour le foot, au bout d'un moment nous ne pouvons pas accepter la surutilisation des équipements, sauf à les mettre en péril, et cela est valable pour les terrains de foot comme l'utilisation des gymnases, il y a une limite que nous ne pouvons pas dépasser, à moins d'avoir d'autres moyens financiers que ceux de la collectivité dans les années qui viennent. Autrement dit, il ne faudra pas créer d'autres sections de quoi que ce soit puisque nous sommes à la limite.

Claudine DELY

Des choses se sont créées ces dernières années.

Madame le Maire

Justement. Là nous sommes à la limite des capacités que nous pouvons avoir.

Par délibération n°110/2014 du 18 décembre 2014 réactualisée par la délibération n°11/2016 du 06 avril 2016, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 343 000 € TTC

- ✚ CP 2015 : 3 938 €
- ✚ CP 2016 : 10 397 €
- ✚ CP 2017 : 313 000 €
- ✚ CP 2018 : 15 665 €

2- Financement :

- ✚ Subvention DETR : 61 550 €
- ✚ Subvention CTD : 24 620 €
- ✚ Part communale : 256 830 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE :**

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Absentions : 2 (- Claudine DELY - Guénaël LOISEL)

**DELIBERATION n°18/2017**

**Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

Madame le Maire

*Autre AP/CP concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour lesquels il y a une modification. Cela ne change pas l'architecture du budget*

Claudine DELY

*Pour le vote précédent, j'ai procuration de Guénaël LOISEL qui souhaitait voter contre.*

Jennifer ALEXANDRE

*Nous ne pouvons pas prendre 2 votes différents, vous avez forcément le même vote.*

Claudine DELY

*Tant pis.*

Jennifer ALEXANDRE

*Vous souhaitez voter conter ?*

Claudine DELY

*Non juste m'abstenir.*

Jennifer ALEXANDRE

*Il y aura donc abstention pour les 2.*

Madame le Maire

*Je reviens à cette modification, simplement, l'inscription de crédits engagés suppose l'alimentation de l'opération 135 via les crédits du chapitre 020 « dépenses imprévues » sur notre budget, mais, cela n'en modifie pas l'architecture, donc, au lieu d'avoir 17 300 euros qui correspondent au montant des crédits engagés sur l'Ad'HAP en 2017, nous les prendrons sur les crédits en dépenses imprévues pour ne pas modifier notre organisation budgétaire, cela sera ensuite régularisé au Budget Supplémentaire. Par contre, cela change les crédits de paiement, le montant total de l'autorisation de programme est toujours de 699 000 euros TTC avec 11 435 euros en 2016, en revanche pour 2017, les crédits de paiement s'élèvent à 17 300 euros, somme qui devrait être portée sur l'opération 135 au niveau de notre investissement dans le cadre du budget et qui n'y sont pas car c'est un engagement de crédits que nous avons découvert cette semaine, et qui ont pourtant été faits fin 2016, il convient donc de porter cette somme pour cette année que nous prenons en « dépenses imprévues ». Cela modifie de fait 2018, au lieu de 133 800 euros, nous avons 146 500 euros, le reste est inchangé.*

Carole SALESSE

*Est-ce que nous tenons nos engagements sur l'accessibilité par rapport au plan pluriannuel de 5 ans ?*

Madame le Maire

*Nous allons le tenir. Nous avons fait environ 90 000 euros de travaux d'accessibilité sur Jean Giraudoux mais cela n'apparaît pas sur cette AP/CP.*

Carole SALESSE

*Nous avons plusieurs AP/CP sur l'accessibilité ?*

Madame le Maire

*Nous en avons 2. Il y a bien tous les travaux que nous avons pu voir sur Jean Giraudoux mais qui sont financés par une autre autorisation de programme.*

Yvan TRICART

*Je suis un peu triste quand je vois ces modifications, nous avons été incapables de tenir la loi qui prévoyait la mise aux normes handicapées en 2015, il faut revenir à la genèse des choses, nous aurions dû avoir fini de mettre aux normes tous les bâtiments communaux en 2015. Comme nous n'avons pas mis aux normes, nous avons eu une dérogation, la loi a été un peu assouplie et a accordé des dérogations. Au départ elle était de 3 ans puis de 6 ans et nous avons proposé au préfet un plan pour mettre aux normes tous nos bâtiments sur 6 ans*

donc ces fameux 699 000 euros. Pour 2017 nous avons prévu 158 700 euros, que deviennent-ils ? C'est-à-dire que la première année où nous devons appliquer le plan, nous nous défaussons ? Je demande à être rassuré parce que sincèrement si nous faisons un plan et que nous le repoussons sans cesse, dans 5 ans nous n'aurons plus le temps de le faire et cela coutera trop cher, ce n'est pas bien et pas juste de ne pas arriver à tenir le plan. Je demande à être rassuré car tel que cela est présenté je suis inquiet.

Madame le Maire

Je vous l'ai dit, d'une part il y a tous les crédits concernant Jean Giraudoux qui ne sont pas mentionnés ici et nous avons fait environ 95% des travaux sur l'école Jean Giraudoux, donc, sur 2016, vous pouvez rajouter 90 000 euros. Effectivement, sur cette année cela va être compliqué, mais, j'aimerais aussi que vous regardiez les crédits de paiement qui sont un peu décalés. Nous parlions de subventions tout à l'heure, preuve en est que nous avons forcé particulièrement sur l'Ad'HAP et qu'il nous faut impérativement le respecter étant donné la hauteur des subventions qui sont calculées sur la totalité de ce plan, nous avons donc aussi tout intérêt à le respecter et à l'inclure correctement dans nos plans de financement, car sur l'ensemble, il nous reste une part communale de 306 250 euros ce qui est parfaitement jouable sur les 4 exercices restants pour le réaliser. Effectivement, parfois, il nous faut recalculer des choses puisque nous devons veiller à ce que notre volume d'investissement par an ne dépasse pas un certain niveau, cette année, nous sommes un peu déséquilibrés du fait de la fin du paiement de la cuisine centrale, mais nous allons reprendre un cours normal dès l'année prochaine. Nous avons demandé aux services de l'Etat à bénéficier du programme de soutien à l'investissement public local pour lequel il nous a fallu être assez persévérant pour pouvoir y avoir accès sur cet Ad'HAP, ce n'est pas pour laisser filer les sommes qui nous sont octroyées.

Yvan TRICART

Je voulais dire quand même que cette année, nous n'allons pas faire la salle Dexet, l'école Jules Ferry et le gymnase de Maison Rouge.

Madame le Maire

Cela veut dire que cette année nous allons faire moins et certaines choses ne seront pas faites en matière d'accessibilité par rapport au plan que nous avons estimé, mais, elles sont juste décalées dans le temps, cela ne veut pas dire que nous ne les ferons pas.

Yvan TRICART

Je ne veux pas en rajouter, mais, il est vrai que nous avons du mal, et il n'y a pas que le Palais-sur-Vienne, à prendre en compte le handicap. J'ai encore vu dans Limoges, une route se construit, d'un côté du trottoir il y a la pente pour les fauteuils, de l'autre côté non, incontestablement, nous avons du mal à prendre en compte la question du handicap.

Madame le Maire

Si vous voulez mon avis personnel sur la question, je pense que ce qui a été mis en place en matière de handicap a été souvent fait en dépit du bon sens avec des normes d'accessibilités parfois draconiennes voire quasiment impossibles à tenir avec des conditions financières très élevées, alors que parfois, de simples aménagements peuvent tout à fait faciliter grandement la vie à bon nombre de personnes et pas seulement handicapées, mais, à mobilité réduite. Il nous a été imposé des pourcentages de pentes alors que des choses beaucoup moins coûteuses auraient permis au plus grand nombre d'avoir un confort immédiat et bien meilleur, mais, la loi est la loi, et, nous devons la respecter en faisant des aménagements qui ne serviront à rien pour certains handicaps même s'ils sont faits correctement par rapport à la loi. En effet, j'ai quelques doutes lorsqu'on me dit que les aménagements sont très bien mais qu'ils étaient plus pratiques avant, certes, ils ne répondaient pas aux critères de la loi, mais, pour autant étaient plus pratiques même pour des personnes en fauteuil, même pour des personnes malvoyantes. A force de côtoyer des gens en situation de handicap et des associations d'handicapés, entre ce qui est fait parfaitement aux normes et la réalité des choses, parfois il y a une marge, et, le fossé entre les deux s'appelle le bon sens et nous en manquons un peu. Après, nous faisons en fonction de la loi, mais, nous allons faire des choses qui n'auront pas l'utilisation qu'elles mériteraient d'avoir.

Denis LIMOUSIN

Je voulais juste rappeler que la dérogation ne concerne pas que la commune du Palais. L'idée de base, tout le monde était d'accord pour que les collectivités locales soient sensibilisées à ce problème de handicap, par contre, les conseillers ne sont pas payeurs, et toutes les communes se sont retrouvées en difficulté pour pouvoir gérer cette problématique. Ce que nous pouvons dire ce soir, certes, sur 2017, la ligne paraît vide, en revanche, l'objectif, tel qu'il a été pris, est fait pour être tenu. La part communale de 306 000 euros est tout de même conséquente malgré les subventions, je rappelle, là-aussi, que nous aurons un retour de FCTVA en N+2 à hauteur de 118 000 euros.

Claudine DELY

*Il me semblait que lorsque nous avons déposé l'engagement auprès du préfet, si nous ne respectons pas le plan nous pouvions être soumis à une amende. Ne risquons-nous pas d'avoir des amendes si nous ne réalisons pas le plan qui a été déposé en préfecture ?*

Madame le Maire

*Pour l'instant, nous restons attachés à réaliser notre plan et dans les délais. Juste pour information, et sans vouloir se défausser, car cela ne nous excuse pas d'être en retard, mais, certaines collectivités n'ont toujours pas déposé leur plan et il n'y a pas d'amende pour autant.*

Claudine DELY

*Je parle juste du Palais, les communes qui ne font pas leurs engagements, c'est toujours un peu gênant, même si je suis d'accord que beaucoup de communes sont dans ce cas. Ceci étant, pendant les 10 ans attribuées pour réaliser ce que la loi de 2005 avait préconisé, il n'y a pas eu grand-chose de fait. Il est vrai que les exigences sont assez lourdes, mais, peu de choses ont été réalisées, donc, forcément, aujourd'hui, nous sommes tenus de serrer les boulons. C'est dommage, nous aurions pu étaler au Palais, et, ailleurs aussi.*

Madame le Maire

*Ce que je reproche à tout cela, c'est que des choses ont été faites pour une utilisation très minime par rapport à ce que cela devrait être, alors même que de simples aménagements auraient permis une meilleure accessibilité à bien plus de monde.*

Claudine DELY

*Nous venons juste de vérifier, je voulais savoir les pénalités de retard, elles s'élèvent à 5% du montant non réalisé chaque année, ce qui n'est pas neutre.*

Madame le Maire

*Après, d'ici à ce qu'elles soient mises en œuvre c'est autre chose.*

Claudine DELY

*Il ne faut pas compter là-dessus.*







Madame le Maire

*Nous n'allons pas compter là-dessus et nous avons prévu de réaliser les travaux, sinon, nous ne vous ferions pas revoter cette AP/CP pour qu'elle soit conforme aux engagements budgétaires.*





Par délibération n°12/2016 du 06 avril 2016, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 699 000 € TTC

	CP 2016 : 11 435 €
	CP 2017 : 17 300 €
	CP 2018 : 146 500 €
	CP 2019 : 161 160 €
	CP 2020 : 154 800 €
	CP 2021 : 207 805 €

2- Financement :

	Subvention d'Etat : Soutien à l'investissement public local : 174 750 €
	Subvention DETR : 109 000 €
	Subvention CTD : 109 000 €
	Part communale : 306 250 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE :**

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 27  
Contre : 2 (Yvan TRICART - Dominique FOURTUNE)  
Absentions : /

**DELIBERATION n°19/2017**  
**BUDGET COMMUNAL – Vote du budget 2017**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

Madame le Maire

*Le budget 2017 s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires et dans la logique des budgets précédents dont le contexte est identique. En effet, 2017 est le dernier exercice prévu de contribution dans le cadre du plan de redressement des comptes publics. Quand bien même celle-ci est divisée par 2 cette année, la contribution de la collectivité s'élève à 370 000 euros, soit autant de recettes que nous ne pourrions mettre à profit pour investir, autant de recettes que nous devons compenser afin de préserver nos marges à minima. Nous avons fait le choix, ainsi que cela a été rappelé lors des orientations budgétaires, de ne pas reporter cette baisse de dotations sur la fiscalité locale de compensation. Ceci implique de redoubler d'effort pour maîtriser nos charges de fonctionnement qui deviennent dès lors notre seul levier d'action, avec pour notre commune une difficulté supplémentaire : un plan d'économie conséquent avait déjà été réalisé pour pallier les pertes de ressources de la taxe professionnelle avant que nous soyons tenus de contribuer au redressement des comptes publics. La plus grande rigueur est donc de mise pour réduire nos charges en garantissant le fonctionnement de la collectivité, maintenir un investissement suffisant, limiter la fiscalité à un niveau acceptable sans y recourir pour compenser. Le budget 2017 est donc construit en respectant cette architecture. En fonctionnement, la section s'équilibre à 5 720 588 euros, les dépenses contenues au niveau du budget primitif 2016 voire en deçà, les charges à caractère général prennent en compte les dépenses nouvelles liées à l'exploitation de la cuisine centrale, l'informatisation des écoles, les nouveaux modes de gestion des espaces verts. Les charges de personnel prennent en compte l'évolution du point d'indice, la revalorisation des catégories C et B, l'augmentation des cotisations retraite et assurances. Les charges de gestion courante retrouvent un niveau habituel, la perte de créance liée au Poueix étant réglée. Les charges financières ne devraient pas évoluer cette année du fait du niveau des taux et de l'absence d'emprunt nouveau et enfin nous retrouvons les 10 000 euros de dépenses imprévues. Un virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 282 480 euros, les opérations d'ordre s'élevant à 200 000 euros. Des recettes prévues une nouvelle fois à la baisse. Les produits des services sont stables, les recettes fiscales le sont aussi malgré la revalorisation des taux de 1%, à noter encore l'importance du FPIC dans nos recettes. Les dotations sont en baisse, notamment la DGF qui diminue de 70 000 euros cette année. Recettes fiscales stables et faibles, dotations en baisse, l'équation est facile à faire. Pourtant, il nous faut dégager impérativement suffisamment de marge pour rembourser notre dette (capital et intérêts) et réaliser les investissements nécessaires au maintien des services à la population et à la bonne marche des services municipaux. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 191 643 euros. Les principales dépenses, hors dette, concernent la fin de la cuisine centrale, les vestiaires du foot, le sol des tennis, l'Ad'HAP, l'acquisition de matériel nécessaire aux services pour un montant de 1 423 806 euros. Les recettes sont constituées comme d'habitude par les dotations (FCTVA et taxe d'aménagement), les subventions, le virement de la section de fonctionnement et l'emprunt d'équilibre, qui, vous le savez, cette année ne sera pas réalisé, le financement de la section sera assuré par le fonds de roulement cumulé afin de ne pas alourdir notre dette. La reprise des résultats, excédents ou déficits, et les restes à réaliser se fera lors du budget supplémentaire de juin comme chaque année. La présentation synthétique vous a été remise sur table, elle retrace tous les éléments budgétaires et reprend la présentation que vous avez vue. Nous pouvons répondre à toutes vos questions.*

Yvan TRICART

Je ne veux pas me répéter d'une année sur l'autre.

Madame le Maire

Non.

Yvan TRICART

*Dans le Débat d'Orientations Budgétaires que nous n'avons pas eu à voter, il nous avait été annoncé que la cuisine centrale allait représenter 60 000 euros de charges de fonctionnement supplémentaires. Les charges à caractère général augmentent de 12% dans vos prévisions, ce n'est pas de 60 000 euros que vous les augmentez, mais, de 120 000 euros. J'ai bien compris que vous mettiez de côté les charges de 60 000 euros pour la cuisine centrale, mais, comme il vous faut votre marge de manœuvre, votre non transparence, vous rajoutez 6 % au fonctionnement et nous arrivons à + 120 000 euros. Je ne comprends pas pourquoi l'électricité augmente de 10%, je ne comprends pas pourquoi le combustible augmente de 15% etc...sur certaines lignes, j'ai l'impression que vous avez voulu arriver à un résultat, et, vous allez nous refaire le coup, car je pense que vous allez bien gérer et n'allez pas utiliser cet argent, et, au moment du Compte Administratif vous nous direz que vous avez bien contrôlé et que vous n'avez pas dépensé plus que l'an passé. Pourquoi mettons-nous plus ?*

*Pourquoi ne tenons-nous pas compte du Compte Administratif de l'an dernier en ajoutant les augmentations fortement prévisibles telle la cuisine centrale et les 60 000 euros ?*

Madame le Maire

*La cuisine centrale c'est + 60 000 euros, l'informatisation des écoles, le soutien aux manifestations communales, l'entretien dont parlait Claudine DELY tout à l'heure, l'entretien raisonné des espaces verts, qui, sans les pesticides, a un coût plus important que ce que nous imaginions, tout cela effectivement, à un coût.*

Yvan TRICART

*Il y a une ligne amusante « Autres matières et fournitures (fleurs) » 30% de plus par rapport à l'an passé, il doit certainement y avoir une explication.*

Madame le Maire

*Ce sont les travaux en régie.*

Yvan TRICART

*Je veux bien que vous ne justifiez pas les 1%, mais, nous pourrions ne pas augmenter les impôts et nous pourrions serrer plus le Budget Primitif au niveau des charges à caractère général. Au cours de l'année, en cas d'accident, ou, si quelque chose devait changer, je suis pour un Budget Supplémentaire, cela serait plus clair et transparent. La manière dont la présentation du Budget Primitif est faite tous les ans, l'an dernier avec une augmentation de 6% alors même que nous avons vu lors du Compte Administratif que cela n'était pas nécessaire, et nous le verrons au Compte Administratif de juin que cela n'était pas nécessaire, nous avons strictement le chiffre de l'an dernier - 0,91%, je ne vois pas pourquoi nous prenons cette marge.*

Madame le Maire

*Comme chaque année vous ne souhaitez pas qu'un budget prévisionnel soit prévisionnel, je n'ai pas d'autres explications.*

Denis LIMOUSIN

*Nous avons ce même débat tous les ans sur le budget, ce que nous pouvons dire c'est que ce budget est sincère, toujours basé sur la maîtrise des dépenses, pour cette année, justement, nous avons fait en sorte de raisonner aussi par rapport à notre environnement, le Maire le soulignait tout à l'heure, nous travaillons avec des solutions biologiques, avec un système propre et cela a un coût. Le coût de la cuisine centrale cette année, nous devons l'assumer, nous ne l'avons pas eu l'an dernier, nous notons aussi plus de travaux en régie pour valoriser nos espaces.*

Madame le Maire

*Et aussi pour entretenir notre patrimoine ce dont nous avons parlé tout à l'heure. Tout est dans ce budget.*

Denis LIMOUSIN

*Nous souhaitons en effet améliorer le patrimoine de la meilleure des façons. Nous avons aussi cette dimension de pouvoir organiser une animation meilleure, avec des manifestations nouvelles et nous sommes à l'écoute aussi des petits. Nous souhaitons mettre en valeur notre commune, nous souhaitons aussi maîtriser nos dépenses et nous le faisons, si nous comparons, au-delà des charges à caractère général, les dépenses de fonctionnement d'un Budget Primitif 2016 par rapport au Budget Primitif 2017 tel que nous vous le proposons, nous avons une baisse de 2,08%.*

Yvan TRICART

*Cela ne veut rien dire. C'est un éternel débat, il faut toujours partir du Compte Administratif, ce qui a été vraiment dépensé, et à partir de cela on fait le Budget Prévisionnel, car si le Budget Prévisionnel précédent avait déjà augmenté de 6% alors même que cela n'a pas été nécessaire, aucun intérêt de l'augmenter à nouveau.*

Denis LIMOUSIN

*C'est un peu dommage d'avoir tous les ans le même discours et les mêmes litiges au niveau des observations.*

Yvan TRICART

*J'ai autant la pratique budgétaire que vous.*

Madame le Maire

Non, le jour où vous aurez la responsabilité d'un budget vous me le direz.

Denis LIMOUSIN

Un prévisionnel est un prévisionnel, comme son nom l'indique c'est prévoir, et, parfois, il est possible de se tromper. Tu veux comparer le Budget Primitif 2017 au Compte Administratif 2016 avec les charges supplémentaires que nous devons assumer, nous parlions notamment de la cuisine centrale, mais aussi, le fait que nous travaillons sur l'animation, sur la gestion des espaces verts de meilleure façon, nous travaillons aussi, parce que c'est notre point faible, sur notre matériel, il faut le dire, cela suscite plus de réparations, nous sommes bien obligés de tenir compte de tout cela. Si nous comparons avec le Compte Administratif un prévisionnel qui n'augmente que de 2,3% compte tenu des montants qui vous sont présentés, c'est sincèrement une bonne maîtrise.

Madame le Maire

Le chapitre 011 augmente de 12%.

Yvan TRICART

L'électricité augmente de 8%.

Denis LIMOUSIN

Quand le chapitre 011 n'augmentait pas tu trouvais à redire, et je reprends l'argumentation que tu avais par rapport aux écoles concernant l'informatisation, c'est dedans, nous avons pris l'option justement de la passer en fonctionnement pour pouvoir la réaliser, nous essayons de faire des choses.

Yvan TRICART

Dites-le nous !

Madame le Maire

Je viens de vous le dire.

Denis LIMOUSIN

Il n'y a rien à redire sur la présentation qui a été faite parce que c'est exactement la présentation du budget que vous avez en face de vous.

Yvan TRICART

L'informatique est sur quelle ligne ?

Madame le Maire

C'est sur plusieurs lignes mais il est prévu 33 000 euros d'informatique pour les écoles.

Denis LIMOUSIN

C'est sur plusieurs lignes car il y a le matériel et la maintenance.

Corinne JUST

Nous changeons aussi les TBI pour passer en TMI, ce matériel est aujourd'hui obsolète nous ne trouvons plus d'ampoules pour les TBI. Le matériel sera en location avec au bout de 3 ans un nouveau matériel neuf comme cela se fait pour ce type de contrat. Nous avons des ordinateurs mais nous aurons aussi des tablettes.

Madame le Maire

Dans ces charges de fonctionnement qui augmentent, mais je l'ai déjà souligné tout à l'heure, tout ce que vous avez dit ne pas être dans le budget ou n'être pas fait sont dans le budget, donc, effectivement, à un moment donné, cela se marque en augmentation. Pour autant, sur la logique d'un prévisionnel, nous ne serons jamais d'accord, vous ne souhaitez pas qu'un prévisionnel prévoit, moi je ne sais pas faire un prévisionnel qui ne prévoit pas. Ethiquement, en montage budgétaire, cela n'existe pas un prévisionnel qui ne prévoit pas.

Yvan TRICART

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il fallait partir des réalités et la réalité c'est le Compte Administratif.

Madame le Maire

*Le Compte Administratif est une réalité sur un exercice donné, cela ne veut pas dire que ce sera la réalité de l'exercice 2017 et cela veut dire que vous n'allez pas sur quelque chose de concret non plus car nous pourrions vous reprocher alors de ne pas prévoir un certain nombre de choses, ce n'est pas possible car c'est justement à cela que sert le Budget Primitif.*

Yvan TRICART

*Il y a le Budget Supplémentaire.*

Madame le Maire

*Le Budget Supplémentaire sert à la réintroduction des résultats et des restes à réaliser. Après, vous pouvez faire autant de décisions modificatives que vous le souhaitez, je vous l'accorde, mais, à ce moment-là, aucun intérêt de faire un Budget Primitif, ce qui donne la réalité et la fiabilité budgétaire c'est le Prévisionnel. Après, vous pouvez reprendre votre Compte Administratif, le votez à la place du Budget Primitif et rajouter en fonction des besoins par décisions modificatives, mais, budgétairement cela n'a pas de sens, et ce n'est pas cohérent, réaliste et responsable.*

Yvan TRICART

*Ce n'est pas ce que je propose.*

Madame le Maire

*C'est ce que vous avez dit.*

Yvan TRICART

*Je propose de rajouter au Compte Administratif tout ce que nous pouvons prévoir et nous le justifions.*

Madame le Maire

*C'est ce que nous avons fait, mais, je crois que nous ne serons jamais d'accord sur cet aspect-là des choses.*

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2017 et le soumet au vote :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et recettes à 5 720 588 €

**DEPENSES :**

Chapitre : 011

Vote :

Pour : 26

Contre : 3 (Yvan TRICART - Cédric FORGET - Dominique FORTUNE)

Abstention : /

Chapitres : 012

Vote :

Pour : 27

Contre : 2 (Yvan TRICART - Dominique FORTUNE)

Abstention : /

Chapitres : 65

Vote :

Pour : 27

Contre : 2 (Yvan TRICART - Dominique FORTUNE)

Abstention : /

Chapitres : 014 - 66 - 67 - 022 - 023 - 042

Votes : UNANIMITE

**RECETTES :**

Chapitre : 73

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FORTUNE)

Abstention : /

Chapitres : 70 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 - 78 - 042

Votes : UNANIMITE



**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et recettes à 2 191 643 €

**DEPENSES :**

Chapitres : 16 - 040 - 041 - 020

Vote : UNANIMITE

Opérations : 130 - 131 - 132 - 133 - 106 - 113 - 128 - 129 - 134

Vote : UNANIMITE

**RECETTES :**

Chapitres : 10 - 16 - 024 - 021 - 040 - 041

Vote : UNANIMITE

Opération : 131 - 132 - 113 -

Vote : UNANIMITE

Yvan TRICART

*Nous nous sommes exprimés avant, aujourd'hui, vous réalisez les travaux.*

Madame le Maire

*Vous n'avez pas voté l'AP/CP tout à l'heure.*

Yvan TRICART

*Nous nous sommes expliqués, vous êtes une majorité et ne dites pas que cela n'est pas cohérent car nous vous avons expliqué notre point de vue, après, vous êtes une majorité qui réalisez des choses, nous n'allons pas chipoter.*

Madame le Maire

*Vous avez raison d'autant que nous sommes au prévisionnel.*

**DELIBERATION n°20/2017**

**BUDGET AEP – Vote du budget 2017**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

Madame le Maire

*Comme à l'accoutumé ce budget est beaucoup plus modeste que celui de la commune, nous retrouvons dans les dépenses d'exploitation, l'achat d'eau, la prestation de service de la ville de Limoges, nous retrouvons aussi les reversements aux agences de l'eau, voilà ce qui constitue pour l'essentiel les dépenses de fonctionnement de ce budget qui sont équilibrées en recettes à hauteur de 529 900 euros par la vente d'eau aux abonnés pour l'essentiel. Je ne sais pas si vous avez des remarques sur le fonctionnement, mais, comme tous les ans, nous avons d'un côté l'achat d'eau et de l'autre la revente. Sur la partie investissement, 138 200 euros en dépenses et en recettes, tout simplement, puisque cette année, il n'y a pas de travaux importants de prévus, si ce n'est des remises aux normes de réseaux sur des faibles montants. La grosse opération que nous devrions avoir au niveau des Combeaux est reportée d'une année pour une coordination des travaux entre l'électricité, le gaz et les réseaux.*

Yvan TRICART

*Nous avons un très bon réseau, le taux de rentabilité étant aux alentours de 95% cela indique qu'il n'y a pas de fuites et que nous avons un excellent réseau si nous comparons avec les autres villes. La Ville de Limoges dresse une liste des travaux à faire, il faut être sûr, compte tenu que nous ne prévoyons pas d'investissement, qu'il n'y a pas des travaux qui pourraient remettre en cause ce réseau. La 2<sup>ème</sup> chose, nous nous étions engagés à changer des compteurs d'eau, avons-nous fini ou pas ? Nous en changions tous les ans et cette année il n'y a rien, donc je suis surpris. Il faut que nous prenions bien la garantie du maintien de la qualité du réseau d'eau et ce changement de compteur qui est en route et qui n'est pas prévu pour cette année. Ce n'est pas une critique c'est juste une question.*

Denis LIMOUSIN

*Les changements de compteurs sont à la section d'investissement au chapitre 21 à la ligne 2156, nous avons budgété 10 000 euros.*

Christophe BARBE

*Nous en parlerons en commission des travaux quand nous aurons le rapport sur l'eau.*

Yvan TRICART

*Nous n'aurons pas d'argent pour faire des travaux.*

Madame le Maire

*Si, 65 000 euros sont portés en immobilisation pour réaliser des travaux.*

Yvan TRICART

*Ce n'est pas grand-chose.*

Madame le Maire

*Certes, mais cela peut dépanner, et, si toutefois nous avons une urgence sur une canalisation, nous interviendrons. Nous avons quand même résorbé un point noir particulier qui était dans la rue actuellement en travaux, la rue Pierre et Marie et Curie. Là, effectivement, nous avons un gros point noir au niveau de notre réseau et c'est vrai que nous allons maintenant être tranquilles pour un bon moment. Nous veillons particulièrement à l'entretien de nos réseaux, cela a de trop importantes répercussions si nous laissons filer les choses, nous bénéficions d'un très bon suivi au niveau de l'assistance de la ville de Limoges et des techniciens qui sont sur la commune.*

Madame le Maire présente le budget primitif du service de l'eau 2017 et le soumet au vote :

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à 529 900 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 138 200 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

#### **DELIBERATION n°21/2017**

#### **Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances de d'avril, d'été et de Toussaint 2017**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

Madame le Maire

*Ce point concerne le recrutement et les rémunérations des animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances d'avril, d'été voire celles de Toussaint 2017. Nous avons répertorié les besoins éventuels, cette délibération n'a pour but que de permettre le recrutement selon nos besoins. Nous avons vu la revalorisation lors d'une délibération précédente des traitements de différents animateurs ou encadrants, il vous est proposé bien entendu de rester sur ces barèmes-là.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3 - deuxièmement « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement du Puy-Moulinier pendant les vacances d'avril, d'été et de Toussaint 2017, il est donc nécessaire de créer du personnel saisonnier dans les conditions suivantes :

- du 18.04.2017 au 21.04.2017 : 2 animateurs
- du 24.04.2017 au 28.04.2017 : 2 animateurs
- du 10.07.2017 au 04.08.2017 : 4 animateurs
- du 10.07.2017 au 28.07.2017 : 1 stagiaire BAFA
- du 07.08.2017 au 11.08.2017 et du 21.08.2017 au 31.08.2017 : 1 stagiaire BAFA
- du 07.08.2017 au 11.08.2017 : 1 animateur
- du 23.10.2017 au 27.10.2017 : 1 animateur

Ces agents seront rémunérés selon les modalités suivantes :

- Animateur titulaire du BAFA ou équivalent

Journée entière : 1/30<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

Demi-journée : 1/60<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

- Animateur non titulaire du BAFA ou équivalent

Journée entière : 1/30<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

Demi-journée : 1/60<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

- Stage pratique pour le BAFA (14 jours)

Forfait : 25 %<sup>e</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **CREER** les emplois selon le détail ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder, le moment venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus.
- **ARRÊTER** le montant de leur rémunération selon les modalités énoncées.
- **PREVOIR** les crédits au budget.

#### **DELIBERATION n°22/2017**

#### **PRECISIONS - Indemnités du Maire – des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

#### Madame le Maire

*Sur la délibération que nous avons prise lors de la dernière séance concernant la revalorisation importante des maire, adjoints et conseillers municipaux délégués - je le rappelle, 500 euros bruts sur l'année - nous n'avons pas fixé de date d'application. Il vous est proposé l'application de la rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci afin d'éviter de rembourser les sommes que les services avaient anticipées en versement des indemnités, ce qui doit faire environ 2 euros pour ce qui me concerne et c'est le montant le plus élevé. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose donc d'appliquer la rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**VU** la délibération n° 10/2017 du Conseil Municipal du 07 mars 2017 concernant les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués sur la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction.

**Considérant** que cette mesure prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'il convient de préciser la mention de la rétroactivité afin que celle-ci puisse être appliquée.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R. 2123-23;

**Considérant** que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées.

Etant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE :**

- **FIXER** les indemnités de fonction comme suit :
  - Maire : 49,61% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Adjoints : 20,42% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Conseillers Municipaux Délégués : 7,43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **APPLIQUER** une rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **DELIBERATION n°23/2017**

#### **Tarif spectacle festival KAOLIN et BARBOTINE pour l'année 2017**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

#### Madame le Maire

*Ce point concerne la culture, il s'agit de fixer un tarif pour le spectacle KAOLIN et BARBOTINE à destination des 0 – 3 ans. Il vous est proposé de fixer un tarif unique à 4,00 euros pour le spectacle « je me*

*réveille ». Ceux qui ont des enfants ou petits-enfants en bas âge connaissent peut-être les spectacles proposés par KAOLIN et BARBOTINE, très appréciés par le très jeune public et les parents sont plutôt enchantés par ces représentations. Le prix unique est celui conseillé par les organisateurs du festival, c'est ce qui se pratique par ailleurs pour ce type de spectacle, sachant qu'il aura lieu le mercredi 17 mai de 15h30 à 17h00 à la salle des fêtes avec 2 représentations.*

Madame Laurence PICHON indique qu'un spectacle « je me réveille » (séance tout public) produit par l'ARMADA Productions dans le cadre de la programmation du festival KAOLIN et BARBOTINE, au lieu le mercredi 17 mai 2017 (15h30 et 17h00) à la salle Gérard Philipe au Palais sur Vienne.

Il convient d'en fixer le tarif d'entrée et propose un tarif unique à 4,00 euros.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **FIXER** le prix d'entrée au spectacle « je me réveille » produite par l'ARMADA PRODUCTION dans le cadre du festival KAOLIN et BARBOTINE au tarif unique de 4,00 euros.

#### **DELIBERATION n°24/2017**

#### **Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

#### Madame le Maire

*Ce point concerne la convention de fourrière avec la SPA. Afin de permettre à la commune de remplir ses obligations en matière de fourrière au titre de l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime, il nous faut passer convention avec un organisme faisant office de fourrière. Nous savons tous que la convention qui nous lie à la SPA ne fonctionne pas du mieux possible, néanmoins, pour l'instant, nous n'avons pas de solution autre que celle-ci, sachant que, la convention que vous avez eue, prévoit une intervention dans les 48 heures et que cette intervention ne permet pas aux Maires de remplir leurs obligations en matière de fourrière au titre du code rural. Ceci étant, le problème reste entier, le préfet est saisi de cette difficulté parce que nous sommes, vous vous en doutez, de nombreux Maires insatisfaits du fonctionnement de ladite convention à imaginer une autre solution qui permette de répondre aux mieux aux obligations, et de payer une prestation réellement effectuée, car c'est problématique. Cependant, n'ayant pas de solution de fourrière autre, afin de répondre au moins a minima aux obligations légales, je vous propose malgré tout de signer la convention avec la fourrière départementale tenue par la Société Protectrice des Animaux.*

#### Yvan TRICART

*Juste une anecdote, il n'y a pas que les indemnités que nous faisons de manière rétroactive car je vois que la convention est signée du 28 février 2017.*

#### Jennifer ALEXANDRE

*La SPA a noté la date mais elle n'est pas signée du Maire.*

#### Yvan TRICART

*En effet, c'était un amusement.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime précise que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (...) ».

La commune n'ayant pas de fourrière, il est envisageable de confier cette mission à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne qui remplirait les fonctions afférentes à la fourrière communale.

Jusqu'à présent, la S.P.A. assurait cette prestation avec une facturation à l'acte. Depuis 2016, cette facturation ponctuelle n'est plus possible et le service sera assuré, conformément aux termes de la convention, pour un coût pour l'année 2017 de 0,60 € par habitant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de fourrière (enlèvement et garde d'animaux) avec la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne pour l'année 2017, ainsi que tous les avenants éventuels à intervenir.

## **DELIBERATION n°25/2017**

### **Rétrocession d'une concession perpétuelle au cimetière**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 avril 2017

#### **Madame le Maire**

*Ce dernier point concerne une rétrocession d'une concession perpétuelle au cimetière.*

#### **Nadine PECHUZAL**

*En 1989, un couple de palaisiens avait acquis une concession perpétuelle au nouveau cimetière pour la somme de 1 255,50 francs soit 191,40 euros, lors de leurs décès, les personnes n'ont pas été inhumées dans cette concession, les enfants ne souhaitent pas la conserver et veulent la rétrocéder à la commune. Sur cette concession, a été construit un caveau de 2 places vide de tout corps. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du cimetière accordant les demandes de rétrocession au 2/3 de la valeur d'origine diminuée des droits d'enregistrement, cette rétrocession peut se faire au prix de 127,60 euros au maximum, à charge aux héritières de faire démolir ou de vendre le caveau à un tiers, sans intervention de la commune. Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention de rétrocession et rembourser les demandeurs de ce montant.*

#### **Madame le Maire**

*Il vous est proposé de rembourser une partie des frais de concession, à charge à eux ensuite de se répartir la somme et à charge à eux aussi de vendre la construction qui est édiflée sur la concession. Nous avons toutes sortes de demandes, et parfois, nous en avons pour des concessions avec effectivement une construction dessus, cela peut arranger des personnes. Il vous est proposé de rembourser une partie du terrain, à charge aux propriétaires de revendre le caveau qui n'a pas du tout servi à la famille.*

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une demande de rétrocession a été faite par Madame Christiane Madeleine Pierrette CHARDIN née TOUSSAINT domiciliée au Palais-sur-Vienne – 5, rue Rouget de Lisle, Madame Bernadette Ida TOUSSAINT domiciliée à ANGOULEME, 3, rue des Meules à Grains et Madame Odile Andrée BLANCHER née TOUSSAINT, domiciliée à LIMOGES, 29, rue Suzanne Lacorre, héritières de la concession perpétuelle n° 777 (nouveau cimetière) acquise par leurs parents Monsieur Lucien TOUSSAINT et Madame Marcelle TOUSSAINT née SAINTE CATHERINE, aujourd'hui décédés, le 13 avril 1989 pour la somme de 1255 francs et 50 centimes soit 191 € 40 cts (hors droits d'enregistrement).

**VU** la demande de rétrocession en date du 17 mars 2017,

**VU** l'article 17 du règlement intérieur du cimetière accordant les demandes de rétrocession au 2/3 de la valeur d'origine diminuée des droits d'enregistrement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **ACCEPTER** la demande de rétrocession dans les conditions prévues au règlement intérieur du cimetière.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention à intervenir,
- **DIRE** que les sommes dues seront versées à Madame Christiane CHARDIN née TOUSSAINT, porte fort des autres cohéritières, soit la somme de 127,60 euros.

Fin de la séance à 20h45

---